



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Sécurités
Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT APPROBATION DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ORSEC
« ORGANISATION DE LA VIGILANCE MÉTÉO »**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment le livre VII ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment les articles 13 et 14 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC ;

VU la circulaire interministérielle n°IOC/E/11/13223/C du 28 septembre 2011, relative à la procédure d'alerte météorologique ;

VU la circulaire interministérielle n°2114719J du 14 juin 2021, relative à la mise en œuvre des évolutions du dispositif de vigilance météorologique et de vigilance crue ;

VU les dispositions générales ORSEC départemental ;

VU les avis des services de l'Etat et des partenaires consultés ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame BROCAS Sophie, Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret ;

SUR la proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Les dispositions générales ORSEC « Organisation de la vigilance météo » applicables dans le département du Loiret et annexées au présent arrêté sont approuvées ;

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n°11-55 du 27 septembre 2011 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC « Alerte et vigilance météorologique » est abrogé.

ARTICLE 3 : M. Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur de Cabinet de la Préfecture, M. les Sous-Préfets de Montargis et de Pithiviers, M. le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Maires du département, Mesdames et Messieurs les Chefs des services et représentants des entités concernés par ces dispositions spécifiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

05 AVR. 2024

La préfète

Sophie BROCAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a large, stylized 'S' shape on the right.